



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 5 AOÛT 2022

FIASCO A OLERON : LA FRANCE DOIT APPRENDRE A PLANIFIER SES PROJETS EOLIENS EN PRENANT EN COMPTE LA BIODIVERSITE

Sans tenir compte des avis scientifiques ni des débats publics, l'Etat a annoncé l'implantation d'un parc éolien offshore dans une zone Natura 2000 au large de l'île d'Oléron, zone de protection spéciale de la biodiversité. C'est un nouvel exemple de planification ratée du développement des énergies renouvelables. Pour réussir à la fois sa transition énergétique et préserver sa biodiversité, la France doit revoir fondamentalement ses méthodes de planification des projets éoliens et s'inspirer des meilleures pratiques européennes.

Deux parcs éoliens prévus en pleine zone Natura 2000

Le 29 juillet 2022, l'Etat a publié au Journal Officiel sa décision d'ouvrir un appel à projet pour un parc éolien d'une capacité de 1GW, sur une zone marine de 180 km² au large de l'île d'Oléron, Ce premier parc sera raccordé au réseau par câbles enterrés entre les îles d'Oléron et de Ré, et pourra être suivi d'un second parc situé plus au large dans une zone délimitée de 250 km², en prenant en compte les évolutions de technologies, a priori du flottant.

Problème : même s'ils évitent un parc naturel marin, ces deux parcs sont prévus au sein même d'un site Natura 2000 désigné zone de protection spéciale par la France auprès de la Commission européenne pour la protection des oiseaux, car couloir de migration, zone de stationnement et d'hivernage. Cette annonce intervient malgré un débat public de haut niveau et les conclusions du rapport de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur un projet voisin et qui étaient défavorables à l'implantation d'un parc éolien dans cette zone.

Pour Isabelle Loulmet, présidente de France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine : « Ce gouvernement et le précédent savaient pertinemment que le débat public de l'année 2021 et jusqu'à mi 2022 sur la macro-zone Oléron n'apporterait pas de solution pour un appel d'offres éolien, dans une zone marine très importante et internationalement protégée pour la biodiversité. Cette proposition a déjà été pré-étudiée en partie 4 ans auparavant, avec un avis négatif de l'Agence des Aires marines protégées. Ce que la nouvelle ministre nous propose est donc en dehors de tout cadre réglementaire et surtout, une contreperformance pour la réussite de la transition et la planification écologiques en mer ».



Ces projets souffrent de trois problèmes majeurs :

1. Ils auraient dû être précédés d'une évaluation environnementale stratégique et d'une évaluation d'incidence en zone Natura 2000.
2. Ils auraient dû faire ensuite l'objet d'un nouveau débat public *ad hoc*, notamment pour apprécier tous les effets cumulés sur la biodiversité en tenant compte des autres usages.
3. Ces deux projets reposent sur des choix techniques donc financiers hasardeux – très grande profondeur pour le premier parc posé, et vraisemblablement flottant pour le second parc –, sans calcul économique fiable, et sans évaluation des fuseaux de raccordement de moindre impact

Pour Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement : « Cette décision est un échec pour la démocratie et l'acceptabilité des projets. Elle pose la question de la capacité de l'Etat à réellement entendre le public et respecter ses obligations environnementales pour une planification de long terme. »

Changer de méthode pour à la fois préserver la biodiversité et rattraper notre retard dans les énergies renouvelables

Pour Elodie Martinie-Cousty, pilote du réseau Océan, mers et littoraux de France Nature Environnement : « La méthode actuelle qui a prévalu à cette décision comme à la désignation des zones en Méditerranée et en Bretagne Sud, n'est plus adaptée pour atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) actuelle et encore moins ceux de la prochaine. C'est pourquoi après 11 ans de retours d'expériences, et suite à la publication de [l'Eoloscope Offshore](#), FNE propose une nouvelle méthode afin de réussir cette transition écologique et énergétique, pour l'éolien et toutes les autres activités maritimes. »

Cette méthode s'inspire de ce que font les meilleurs élèves européens en matière d'éolien offshore, qui appliquent les évaluations environnementales stratégiques et désignent les zones de développement de l'éolien. Cela passerait, pour la France, par se baser sur les objectifs de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), les directives Natura 2000, la loi pour la reconquête de la Biodiversité de 2016 et la méthode ERC (Eviter Réduire Compenser). Ces directives et lois imposent à l'Etat français de partir au préalable de l'état du milieu marin, de l'évaluation de ses zones de protections et de l'évaluation des impacts existants avant de désigner des zones propices à l'éolien offshore, avec des potentiels de production consolidés dans le temps et l'espace.

Ce changement de méthode est essentiel au moment où le second cycle des Documents Stratégiques de Façades s'ouvre et où l'urgence climatique et énergétique s'accélère. Nous demandons à Madame Borne et à son secrétaire général de la planification une rencontre au plus vite pour la leur exposer.

Pour aller plus loin

- [Nouvel Eoloscope offshore : nourrir le débat pour des projets éoliens offshore exemplaires](#)
- [Communiqué de presse du collectif NEMO suite à l'annonce de la nouvelle localisation du parc éolien au large d'Oléron](#)



Nos experts

Isabelle Loulmet, présidente de FNE Nouvelle-Aquitaine : 06 75 06 83 54

Elodie Martinie-Cousty, pilote du Réseau Océan, mers et littoraux France Nature Environnement : 06 08 07 14 16

Contact presse

Alexis Vannier, Directeur de la Communication et du Plaidoyer : 07 57 48 49 03 – alexis.vannier@fne.asso.fr

France Nature Environnement est LA fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 9087 associations présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, **Facebook**, **Twitter** (@FNEasso) et **Linkedin**.